

Des réfugiés sud-soudanais trouvent un abri et une protection en Ouganda.



Protection

des personnes relevant de la compétence du HCR

De même que les conflits prolifèrent autour du monde, le nombre de personnes ayant besoin de protection internationale ne cesse d'augmenter. Plus important encore, les civils sont de plus en plus touchés par les conflits armés et en subissent les conséquences brutales.

Dans ce contexte difficile, le HCR s'efforce de revigorer la protection et de réaffirmer le rôle central qu'elle doit jouer dans tous les aspects de l'action humanitaire. En 2015, l'Organisation continuera à veiller à ce que les interventions de protection soient intégrées dès le déclenchement des situations d'urgence et à ce que les stratégies de protection répondent aux risques graves et infléchissent la réponse humanitaire dans son ensemble. ●●●

Le HCR continuera également de travailler avec les États à l'instauration et à la consolidation de régimes de protection nationaux. Parmi les nouvelles stratégies et les nouveaux instruments d'orientation figurent une Initiative mondiale sur la protection en mer, la stratégie « Au-delà de la détention » et la campagne pour l'élimination de l'apatridie, lancée à la fin de l'année 2014 (voir le chapitre *Mettre fin à l'apatridie*).

Le HCR poursuivra également ses efforts pour trouver les moyens d'autonomiser les communautés déplacées en utilisant une approche axée sur la collectivité, ainsi que pour assurer l'intégration pleine et entière des critères d'âge, de genre et de diversité (AGD) dans les opérations.

Les activités prévues en 2015 sont illustrées par des exemples présentés dans un tableau, complété par plusieurs textes concis consacrés

à des sujets d'actualité. Ceux-ci montrent comment l'Organisation continue à innover et à adapter les divers moyens par lesquels elle cherche à assurer le respect, par les gouvernements, des principes fondamentaux du droit international des réfugiés dans le monde entier, sur terre comme en mer, ceci afin de protéger et d'aider toutes les personnes qui ont besoin de protection internationale.

Expliquer le rôle central de la Convention de 1951

Les conflits d'aujourd'hui sont fréquemment provoqués par des divisions raciales, ethniques, religieuses et/ou politiques. En République arabe syrienne (Syrie), en République centrafricaine, au Soudan du Sud et plus récemment en Iraq, une violence que l'on pourrait croire aveugle à première vue est dirigée, en fait, contre des populations particulières, en raison de leur prétendu soutien à l'un des camps impliqués dans le conflit.

Le droit de demander l'asile et d'en bénéficier, consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme et reflété par la Convention de 1951 sur les réfugiés, constitue le fondement juridique de la protection accordée aux personnes qui fuient les persécutions, les conflits et les violences en rapport avec leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social ou leurs opinions politiques.

En 2015, le HCR publiera des Principes directeurs sur la protection internationale afin de préciser pourquoi la Convention s'applique aux personnes qui fuient les conflits et la violence dans de telles situations. Citons un exemple frappant à cet égard : bon nombre de Syriens risquent d'être persécutés en raison de leurs opinions politiques présumées ou de leur appartenance supposée à un groupe religieux lié à l'une des parties au conflit. À l'heure actuelle, bon nombre d'États signataires de la Convention de 1951 accordent à ces personnes une forme de protection subsidiaire, en lieu et place du statut de réfugié auquel la Convention leur donne droit. Ces Principes directeurs aideront donc les gouvernements à déterminer dans quelles circonstances ils doivent accorder à des personnes qui fuient la violence le statut de réfugié en vertu de la Convention de 1951.

En outre, du fait de l'ampleur des déplacements observés en 2014, certains pays d'accueil ne sont plus en mesure d'assurer une détermination individuelle du statut de réfugié. Après avoir publié des principes directeurs sur les modalités de protection ou de séjour temporaire, qui constituent une réponse possible dans pareilles situations, le HCR publiera en 2015 des principes directeurs supplémentaires sur la protection internationale, à l'intention des États qui pourraient avoir besoin de recourir à une reconnaissance collective du statut de réfugié – c'est-à-dire à une reconnaissance d'emblée ou *prima facie*. Les directives opérationnelles sur le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile et des camps de réfugiés seront également actualisées et présenteront des mesures claires et concrètes pour aider les gouvernements à identifier, séparer et gérer de manière adéquate les acteurs armés.

**DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2015**

EXEMPLES

Environnement de protection favorable

Lois et politiques élaborées ou renforcées

Recommander l'adoption de lois conformes aux normes internationales ou la révision en ce sens des lois existantes

- Des conseils techniques seront offerts afin d'encourager les États à promulguer de nouvelles lois ou des lois révisées intégrant des normes de protection améliorées.

Processus de protection et documents adéquats

Qualité des procédures de détermination du statut et accès à ces procédures améliorés

Publier et diffuser des orientations sur la protection internationale, la détermination du statut de réfugié (DSR) et d'autres prises de position juridiques

- Les gouvernements, le personnel du HCR et d'autres acteurs participant aux procédures d'asile/de DSR bénéficieront de principes directeurs sur les conflits et d'autres situations de violence, la reconnaissance *prima facie*, le caractère humanitaire de l'asile, la crédibilité, les normes procédurales, les méthodes différenciées de traitement des dossiers d'asile, le transfert de la DSR aux gouvernements et l'exclusion.

Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations à jour sur les pays d'origine

- Des conseils spécifiques sur les principaux pays d'origine, ainsi que d'autres documents d'orientation concernant des pays en particulier, seront publiés.
- Des rapports sur certains pays d'origine seront commandés à des organisations indépendantes, spécialistes des recherches sur les pays d'origine.
- La base de données *Refworld* sera actualisée pour veiller à ce que les gouvernements, le personnel du HCR et les autres personnes intervenant dans les procédures d'asile/de DSR continuent d'avoir accès à des informations à jour sur les pays d'origine, émanant d'un large éventail de sources fiables.

Renforcer encore les capacités du personnel du HCR chargé de la DSR, des décideurs des organes publics, des juges et des autres personnes intervenant dans les procédures d'asile/de DSR

- 4 sessions régionales du programme de formation à la DSR seront préparées et assurées, au bénéfice de 140 agents du HCR chargés de la DSR.
- Un nouveau programme de formation aux entretiens destiné aux agents du HCR chargés de la DSR, et d'autres activités liées à la protection, sera élaboré et mis à l'essai.
- Renforcer encore la structure et le nombre des effectifs chargés de la DSR au sein du HCR, y compris par la création de postes et le déploiement de spécialistes gouvernementaux auprès des opérations de DSR du HCR.
- Le HCR continuera de soutenir le détachement de spécialistes gouvernementaux auprès des bureaux du HCR assurant la DSR au titre du mandat et les activités de renforcement des capacités nationales en vertu des mémorandums d'accord y afférents.

Plus grand nombre de documents individuels délivrés

Encourager la délivrance, en vertu des Conventions, de titres de voyage lisibles à la machine (TVLM) conformes aux normes de l'OACI

- Le nombre d'États délivrant des TVLM augmentera, fournissant des titres de voyage à un plus grand nombre de personnes et facilitant ainsi leur liberté de circulation.
- Engagement avec les processus de l'OACI pour actualiser l'Annexe 9 de la Convention de Chicago.

Accroître l'enregistrement des naissances

- L'accès à l'enregistrement des naissances sera amélioré via la création d'un poste d'administrateur principal de protection, spécialement chargé de l'enregistrement des faits d'état civil, dont l'enregistrement des naissances.
- Un état des lieux sera entrepris à l'échelle mondiale afin de recenser les bonnes pratiques.

Protection en mer

Que ce soit en Méditerranée, dans le golfe d'Aden, dans la Caraïbe ou en Asie du Sud-Est, le nombre de disparitions en mer continue d'augmenter. Un nombre croissant de personnes poussées par le désespoir prennent la mer, souvent sur des embarcations impropres à la navigation, risquant non seulement leur vie mais s'exposant de plus en plus à la violence, à la traite des personnes et à l'exploitation dans leurs tentatives pour atteindre la sécurité. Parmi ces personnes, beaucoup fuient les persécutions, les conflits et la guerre, voyageant aux côtés de gens qui se déplacent pour d'autres raisons.

Ce phénomène d'ampleur mondiale révèle de graves lacunes dans les moyens de recherche, de sauvetage et de débarquement. Dans certains cas, des mesures approfondies de recherche et de sauvetage sont prises. Dans d'autres cas, en revanche, les objectifs de « dissuasion » l'emportent sur le sauvetage et la protection, ou l'insuffisance des moyens nuit à l'efficacité de l'action.

Les efforts positifs récemment déployés pour sauver des vies en mer et débarquer les personnes secourues en lieu sûr sont louables et méritent d'être appuyés. Il importe de mettre en place des dispositifs de débarquement prévisibles, et qui permettent aux demandeurs d'asile

et aux réfugiés d'accéder à l'asile et à la protection. Pour atteindre cet objectif, une coopération régionale entre tous les États touchés est indispensable.

Il incombe à tous les États, y compris aux États non côtiers, de prévenir les décès en mer. Il faut pour cela accorder la priorité à la recherche et au sauvetage, faciliter le débarquement et la prise en charge des personnes secourues, apporter une protection et des solutions durables aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui voyagent par voie de mer, et offrir des solutions de substitution à ces périlleuses traversées maritimes.

Soucieuse de faire converger les points de vue de toutes les parties prenantes, l'Initiative mondiale du HCR sur la protection en mer vise à soutenir les mesures prises par les États et les entités régionales pour prévenir les décès en mer tout en assurant l'accès à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés qui voyagent par voie maritime. Le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection qui doit se tenir en décembre 2014 sera consacré à l'Initiative mondiale sur la protection en mer ; ce thème est également au cœur d'une nouvelle Initiative pour la Méditerranée centrale, dans laquelle le HCR propose 12 mesures concrètes pour sauver des vies en collaboration avec les États concernés.

**DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2015**

EXEMPLES

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Risque de violence sexuelle et sexiste réduit et qualité de la réponse améliorée

Assurer l'élaboration de programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste (VSS) en situation d'urgence

- Des administrateurs de protection spécialisés seront déployés au début des situations d'urgence pour mettre en place des programmes de prévention et de réponse en matière de VSS.

Offrir des conseils et un appui opérationnel pour faciliter le lancement de stratégies actualisées

- 40 opérations de pays bénéficieront d'un appui pour élaborer et appliquer des stratégies de lutte contre la VSS spécifiquement adaptées à leur contexte en 2014-2015.
- Le HCR participera au lancement de la version actualisée des Directives de l'IASC en vue d'interventions contre la violence basée sur le genre dans les situations de crise humanitaire.

Accroître l'efficacité de la gestion des données

- La mise en œuvre du système interorganisations de gestion de l'information sur la VSS sera appuyée dans 15 opérations en 2015.

Renforcer la prévention de la VSS dans les écoles

- Un aide-mémoire sur la prévention de la VSS dans les écoles sera finalisé et diffusé.
- Les programmes de lutte contre la VSS (prévention et réponse) dans les écoles seront améliorés dans huit opérations de pays en 2015.

Renforcer les partenariats visant à faciliter l'accès à la justice

- Le travail de renforcement des capacités, de sensibilisation et de soutien entrepris auprès des mécanismes judiciaires traditionnels se poursuivra, aux fins de l'application des normes internationales de protection des droits de la femme et de l'enfant dans trois opérations d'ici 2015.

Renforcer la capacité de prévention et de réponse en matière de VSS

- La version anglaise du guide de l'animateur sur la prévention et la réponse en matière de VSS sera lancée fin 2014. Le guide sera traduit en français et en arabe et diffusé dans les opérations sur le terrain en 2015.
- La version anglaise du module obligatoire de formation en ligne sur la VSS sera lancée au premier semestre 2015. Les versions arabe, espagnole et française seront lancées au deuxième semestre et l'on prévoit que 40 pour cent des membres du personnel s'inscriront à la formation et l'achèveront.

Protection de l'enfance renforcée

Offrir des conseils et un appui opérationnel aux pays

- L'appui ciblé à la mise en œuvre du Cadre de protection des enfants se poursuivra dans les 11 pays prioritaires.

Mettre en œuvre l'initiative régionale de protection de l'enfance couvrant la Corne de l'Afrique et l'Égypte

- La mise en œuvre de l'initiative régionale Vivre, apprendre et jouer en sécurité, destinée aux enfants non accompagnés et séparés et aux autres enfants vulnérables se trouvant dans le nord de l'Éthiopie, au Soudan, en Égypte et au Yémen, se poursuivra en 2015.

Renforcer les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes

- 16 projets lancés et dirigés par des jeunes seront soutenus et financés au moyen du Fonds pour les initiatives des jeunes.
- Un nouveau programme destiné aux éducateurs issus des communautés réfugiées sera mis à l'essai.

Renforcer les interventions de protection de l'enfance en situation d'urgence

- 1 spécialiste itinérant de la protection de l'enfance en situation d'urgence sera recruté (pour compléter un poste similaire pourvu par un collaborateur détaché par *Save the Children*).
- 6 administrateurs de protection des enfants seront déployés dans des situations d'urgence.
- 4 opérations d'urgence recevront un appui ciblé, sous forme de déploiements de spécialistes de la protection des enfants et d'élaboration d'outils opérationnels, ainsi que de stratégies régionales ou propres à des pays, comme celle conçue pour le Soudan du Sud.

Cœuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides

- Dans le cadre de la stratégie Au-delà de la détention, des conseils techniques concernant en particulier les alternatives à la détention adaptées aux enfants, seront offerts à des gouvernements.
- Des instruments destinés à appuyer les gouvernements seront élaborés.

Renforcer la capacité de protection de l'enfance

- Un programme d'autoformation sur la protection de l'enfance sera lancé.
- Des dossiers et des instruments opérationnels seront diffusés.
- Des formations seront organisées à l'échelon mondial, régional et national.

Promouvoir la protection des enfants déplacés dans les forums interorganisations

- La protection des enfants déplacés sera prise en compte dans les instruments et politiques interorganisations.
- Le HCR aidera à mettre la dernière main au manuel interorganisations sur les enfants non accompagnés et séparés en 2015.



**DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2015**

EXEMPLES

Environnement de protection favorable

Promouvoir des stratégies de gestion des migrations attentives à la protection

Promouvoir des systèmes attentifs à la protection, qui facilitent l'accès à l'asile des réfugiés et apatrides participant à des flux migratoires mixtes

- Les initiatives s'inspirant d'exemples présentés dans le Plan d'action en 10 points seront renforcées dans les pays de transit et de destination pour veiller à ce que les processus de gestion des migrations mixtes comportent des garanties pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides (notamment dans la Corne, l'Est, le Nord et le Sud de l'Afrique, en Méditerranée, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale).
- Le HCR continuera de travailler avec des États et d'autres intervenant à la mise en place de mécanismes tenant compte d'une série de besoins de protection, y compris pour les victimes de la traite et les autres personnes ayant besoin de protection (notamment dans la Corne, l'Est et le Nord de l'Afrique, en Méditerranée, dans les Balkans occidentaux, en Amérique centrale et dans la région Asie et Pacifique).
- Une deuxième table ronde mondiale sur les alternatives à la détention sera organisée afin de faire connaître et d'actualiser les programmes couronnés de succès.

Renforcer les initiatives de protection en mer pour réduire les disparitions de réfugiés et de demandeurs d'asile en mer

Œuvrer avec les États à l'application de l'Initiative du HCR sur la protection en mer et des conclusions de l'édition 2014 du Dialogue du Haut Commissaire, consacrée à la protection en mer

- Le guide sur le sauvetage en mer, établi à l'intention des capitaines de navires en collaboration avec l'Organisation maritime internationale et la Chambre internationale de la marine marchande, sera révisé.
- Le HCR continuera de promouvoir des outils destinés à répondre aux migrations mixtes par voie maritime, notamment le modèle de cadre de coopération régionale et les équipes d'intervention mobiles (en mettant l'accent sur les régions de l'Asie et du Pacifique, du golfe d'Aden et de la Caraïbe).

Rassembler des données probantes pour mettre au point des réponses aux situations de détresse en mer et aux migrations mixtes

- En collaboration avec certains intervenants, le HCR rassemblera des données et réalisera des études ciblées sur la protection en mer dans des régions clés, en vue d'apporter des réponses fondées sur des données probantes aux problèmes de protection en mer.

Les jeunes prennent des initiatives

L'expérience du déplacement peut avoir un effet préjudiciable sur les jeunes pendant cette période critique qui marque le passage de l'enfance à l'âge adulte. Non seulement les jeunes font face à des risques semblables à ceux que rencontrent les adultes, mais il leur faut souvent assumer de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités, susceptibles d'accroître ces dangers. Par exemple, les adolescentes et les jeunes femmes risquent tout particulièrement de recourir à des stratégies d'adaptation néfastes, comme la prostitution de survie et

le mariage précoce, tandis que les garçons et les jeunes hommes sont de plus en plus exposés à l'enrôlement forcé dans des groupes armés ou à l'exploitation sur le marché du travail.

Pourtant, les jeunes sont souvent incompris, ou tenus de se comporter en adultes alors qu'on les traite comme des enfants. Tout ceci met en évidence la nécessité d'accorder une plus grande attention aux besoins de protection des jeunes déplacés de force et d'élaborer une réponse de protection qui soit participative et tire parti de leurs aptitudes comme de leurs aspirations.

L'élaboration de programmes adaptés aux jeunes déplacés de force peut s'avérer bénéfique non seulement pour eux mais aussi pour leurs familles et leurs communautés. Tels sont les objectifs du Fonds du HCR pour les initiatives des jeunes, lancé en 2013. Dans le cadre de ce programme, il est demandé aux jeunes déplacés de concevoir et de mener des projets destinés à répondre aux défis de protection qu'ils ont décelés au sein de leur communauté. En raison de l'intérêt croissant que le Fonds suscite chez les jeunes réfugiés, il est prévu de lancer deux cycles de propositions et de financement en 2015.

Ce programme a recours à une approche communautaire pour sélectionner et former des éducateurs, et pour stimuler l'esprit d'initiative chez les jeunes et les adolescents qui y participent, en leur permettant d'assumer des rôles plus importants et davantage de responsabilités. Il place les besoins particuliers des jeunes et de leurs communautés au centre de sa conception : la participation est encouragée, mais non obligatoire, afin de tenir compte des éventuelles contraintes financières et de la charge de travail. Le programme sert à renforcer la cohésion sociale, la communication et la compréhension au sein des groupes et entre eux, sans aucun frais pour les participants ou la collectivité.

Parmi les projets financés à ce jour, citons à titre d'exemple : un effort de prévention de la VSS faisant appel au Théâtre-Forum (une méthode interactive qui encourage les participants à s'interroger sur un problème donné) et destiné à des jeunes déplacés en ex-République

yougoslave de Macédoine ; un projet visant à former des éducateurs chargés de former ensuite d'autres éducateurs parmi les jeunes réfugiés, et mettant l'accent sur l'autonomisation des jeunes femmes et des filles, en République islamique d'Iran ; et un projet au Maroc, qui rassemble des communautés d'accueil et des associations de jeunes d'horizons divers pour jouer au basket. Les activités prévues dans le cadre du projet marocain ne se limitent pas au sport : des animateurs préalablement formés impliquent les jeunes réfugiés et les membres de la collectivité locale dans une série d'activités gratuites, destinés à renforcer les compétences pratiques et l'intégration sur place.

En 2015, le HCR se propose de lancer un programme pour former des éducateurs ; ceux-ci, recrutés parmi les jeunes réfugiés, interviendront ensuite comme éducateurs au sein de leur communauté. L'idée est de créer un environnement favorable, dans lequel les jeunes pourront s'autonomiser en participant à des projets destinés à renforcer leur propre protection.

Une étroite collaboration avec l'Envoyé du Secrétaire général pour les jeunes réfugiés et le sport, récemment nommé, est également prévue pour l'année à venir. Cette coopération portera sur l'élaboration de programmes sportifs intégrés pour les jeunes déplacés, axés en particulier sur la prévention de la violence, dont la violence sexuelle et sexiste, et de l'exploitation, ainsi que sur l'identification des jeunes en situation de risque, dans le cadre d'une préparation à la vie active. ■

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2015

EXEMPLES

Renforcer l'égalité des genres au sein des communautés déplacées

Accroître la mesure dans laquelle les femmes peuvent participer activement aux décisions qui ont une incidence sur leur vie et sur celle de leur famille et de leur communauté

- Un appui opérationnel sera assuré pour renforcer l'application de la politique AGD. Ainsi, les conclusions des évaluations participatives et des autres formes de consultation avec les communautés déplacées seront mieux prises en compte dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi.

Assurer un environnement propice à la réalisation du potentiel des femmes et des filles, de sorte que celles-ci puissent promouvoir le changement et un avenir pacifique au sein de leur famille et de leur communauté, au lieu d'être perçues comme vulnérables et dépendantes de l'aide internationale

- Au moins 5 opérations recevront un appui direct en matière de protection pour travailler avec les communautés à la création d'un environnement favorable, permettant aux femmes de donner la pleine mesure de leurs capacités, notamment dans les domaines de l'éducation et des moyens de subsistance.

Améliorer l'accès à l'éducation

Apporter un soutien technique aux opérations

- Au moins 21 pays recevront un appui technique pour déployer leur stratégie d'éducation, y compris dans des opérations d'urgence.

Accroître le taux d'inscription des enfants non scolarisés

- Les efforts destinés à assurer l'accès des enfants non scolarisés, en particulier des filles, à une éducation sans risque et de qualité, seront développés. Dans le cadre du programme Éduquer un enfant, 140 000 enfants non scolarisés seront inscrits à l'école primaire dans 12 pays.

Renforcer la gestion des données et le suivi des acquis de l'apprentissage

- Le suivi des programmes d'enseignement et la gestion de l'information sur l'éducation seront améliorés, en mettant l'accent sur les acquis de l'apprentissage.

Promouvoir l'utilisation de la technologie dans l'enseignement

- L'utilisation de pédagogies novatrices et des technologies de l'information et de la communication (TIC) sera étendue à 5 opérations supplémentaires afin d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de cette dernière.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

- Dans le cadre du programme DAFI de bourses d'études universitaires et d'autres programmes de bourses, plus de 3 000 réfugiés recevront des bourses.
- L'accès à l'enseignement supérieur sera également amélioré au travers d'une collaboration avec les ministères de l'Éducation et les prestataires de services d'enseignement à distance.

Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques renforcés

Les agents du HCR et de ses partenaires renforcent leur capacité à répondre aux besoins de protection spécifiques des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui relèvent de la compétence de l'Organisation

- Au moins deux ateliers régionaux seront consacrés aux LGBTI et réuniront au moins 100 participants, dont des collaborateurs du HCR et des organisations partenaires.
- Un module de formation complet sur la protection des LGBTI relevant de la compétence du HCR sera mis en ligne à l'intention du HCR et de la communauté humanitaire.
- Le HCR poursuivra son inventaire global des progrès et lacunes concernant les efforts déployés dans chaque région pour améliorer la protection des LGBTI relevant de sa compétence.

Les agents du HCR et de ses partenaires renforcent leur capacité à répondre aux besoins de protection spécifiques des personnes handicapées

- Au moins quatre opérations continueront à recevoir un soutien technique ciblé sur l'insertion des personnes handicapées, notamment une formation sur la politique dans ce domaine et un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action.

Mobilisation communautaire renforcée et élargie

Les opérations renforceront l'exécution d'interventions de protection faisant appel à la participation de la communauté

- Un spécialiste de la protection communautaire offrira un appui technique ciblé à 6 opérations au moins.
- Un catalogue des bonnes pratiques en matière de protection communautaire sera publié.

Le HCR appelle l'Europe à enrayer les tragédies maritimes de migrants et de réfugiés

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

24 JUILLET 2014



HCR/IA. D'AMATO

A bord d'un navire italien, un Syrien tient son fils d'un an dans les bras, en attendant un examen médical assuré par un médecin. Comme les personnes derrière lui, ils ont été secourus en mer Méditerranée.

GENÈVE, juillet 2014 |
Le HCR a appelé jeudi à une action européenne urgente pour enrayer la hausse des décès en mer parmi des réfugiés et des migrants, après que plus de 260 personnes aient trouvé la mort ou soient portées disparues dans leur tentative de traverser la Méditerranée vers l'Europe, pour la seule période des 10 derniers jours.

Les survivants ont signalé des faits troublants de noyades en masse, de suffocations et un épisode de violence présumé avec de multiples coups de couteau, peut-on lire dans un communiqué du HCR publié à Genève. Le décompte macabre porte déjà à 800 le nombre total de décès en mer cette année, comparativement à un total de 600 décès pour toute l'année 2013, et de 500 en 2012.

« La mort de 260 personnes en moins de dix jours, dans des circonstances effroyables, est la preuve de l'intensification de la crise en Méditerranée », a déclaré António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. « Les Européens doivent mettre en œuvre des mesures urgentes pour éviter que cette catastrophe ne s'aggrave encore durant la seconde moitié de 2014. »

Ces tragédies marquent une intensification de la crise au large des côtes de l'Europe, alors que beaucoup fuient l'Érythrée, la Syrie et d'autres pays déchirés par le conflit en quête de sécurité en Europe au péril de leur vie en mer, aux mains de passeurs sans scrupule.

Plus de 75 000 réfugiés et migrants sont déjà arrivés en Italie, en Grèce, en Espagne et à Malte par la mer durant la première moitié de 2014, soit 25 pour cent de plus que les 60 000 personnes qui avaient effectué ce même voyage durant toute l'année 2013, et plus de trois fois plus que les 22 500 personnes arrivées en 2012.

Durant le seul week-end des 19 et 20 juillet, les autorités italiennes et maltaises, ainsi que plusieurs navires de commerce, ont sauvé 8 000 personnes.

António Guterres s'est félicité des efforts menés par l'Italie et par Malte. Il a également déclaré que les États européens doivent intensifier leur assistance. Il a appelé les gouvernements à renforcer les opérations de sauvetage, à fournir un accès rapide aux procédures d'asile pour les personnes ayant besoin de protection et, enfin, à offrir des alternatives légales aux traversées maritimes périlleuses. ○